

DELIBERATION : 2024-01-04

OBJET : Reconduction de l'engagement dans le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique)

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELISSIER Stéphane

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
FALASCHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

COTTON Daniel
BONIFASSI Éric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

Val de Chavagne:

Vergons :

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; M. GUIBERT Lucas ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. COTTON Daniel ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. OTTO-BRUC Thierry supplée par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; M. JOUBERT Martial ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry

Absents excusés : M. BIANCO Philippe ; M. VIALE Thierry ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme ISNARD Madeleine ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. PESCE André ; M. GRAC Stéphane ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : Mme COZZI Marion

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Reconduction de l'engagement dans le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique)

Exposé

Par délibération n°2021-01-10 en date du 9 février 2021, le conseil communautaire a décidé de répondre favorablement à la proposition du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence de s'engager dans le portage d'un dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique sur l'ensemble du territoire départemental : le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique).

Ce programme reconduit d'année en année a intégré depuis lors les nouveaux dispositifs nationaux et en particulier l'agrément France Rénov. Plus de 200 ménages de la CCAPV ont bénéficié des accompagnements de ce service. La contribution des intercommunalités à ce programme a été fixé à hauteur de 0,38 € par an et par habitant (population INSEE), sur les années 2021, 2022 et 2023.

Par courrier reçu en fin d'année 2023, Mme Eliane BARREILLE, Présidente du Conseil Départemental, indiquait aux EPCI adhérents avoir obtenu un avis favorable du comité de suivi, composé notamment de l'Etat et de la Région, pour proroger ce service en 2024 aux mêmes conditions financières.

Dans l'attente de nouvelles modalités nationales qui seront déployées en 2025 et dans l'attente de l'agrément et du déploiement effectif de l'équipe technique OPAH de la CCAPV, il est proposé au conseil communautaire de prolonger son adhésion à ce dispositif pour 2024 aux conditions financière ci-avant exposées, à savoir 0.38€/habitant.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur la prolongation de l'engagement aux côtés du Département des Alpes de Haute Provence dans le déploiement du dispositif SARE en 2024, sur la base d'un financement intercommunal à hauteur de 0,38 € par an et par habitant (population INSEE)
- **DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget 2024
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris la convention à intervenir jointe en annexe de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 20 février 2024
Le Président,